



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ACTEUR PRÉVENTION-SECOURS DANS LE SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE

Dernière mise à jour le 26/01/2022.

OBJECTIF

Etre capable de participer à l'évaluation des risques dans la structure ainsi qu'à sa sécurité ainsi que d'intervenir en cas d'accident

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de mettre en oeuvre des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Etre capable de participer à l'évaluation des risques
- Etre capable de comprendre l'intérêt de la prévention
- Etre capable de secourir une victime de manière adaptée
- Etre capable de mettre en œuvre un accompagnement à la mobilité.

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés de la structure

MODALITÉS D'ACCÈS

Salarié de la structure

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation se déroulant dans l'entreprise

Tarif

3000 € NET
par groupe

Réf.

APSASD-I

Contact

0950412583
contact@fipsformation.fr
www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

Aucun

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance de théorie et de pratique Matériel obligatoire pour réalisation des ateliers pratiques (nous demander la liste)



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 10 maxi



Durée

32 heures / 5 jour(s)



PROGRAMME

Jour 1

- . Présentation du groupe et des objectifs
- . Les bases en prévention des risques
- . Le fonctionnement et les limites du corps
- . Evaluation des risques, observation et analyse d'un poste de travail

#Jour 2

- . Accompagnement à la mobilité
- . Prendre soin de soi en prenant soin des autres
- . Les aides techniques et aide à la mobilité

#Jour 3

- . Accompagnement à la mobilité suite

INTERSESSION : 4 heures de travaux à réaliser dans la structure

#Jour 4

- . Le Sauvetage secourisme du travail suite

#Jour 5

- . Epreuves certificatives 1,2 et 3

LES PLUS

Formation complète amenant à un certificat double compétence PRAP et SST

INTERVENANT(S)

Formateur APS ASD certifié par l'INRS et l'assurance maladie

ÉVALUATION

Accompagner un bénéficiaire à la mobilité en prenant une décision adaptée, Mise en situation sur un accident du travail ,
Présentation d'une évaluation des risques à partir d'un scénario proposé par le formateur

ATTRIBUTION FINALE

Certificat d'acteur-prévention secours dans l'ASD

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintenir et actualiser ses compétences Acteur prévention-secours dans le secteur de l'aide et du soin à domicile